

Association des Responsables de Copropriété

7 rue de Thionville- 75019 PARIS

Assemblée générale du 24 juin 2026

Programme d'actions concernant l'année 2027

(Document approuvé par le Conseil d'Administration le jeudi 16 avril 2026)

1-Déploiement de l'ARC Nationale à l'échelle régionale

L'ARC Nationale continue sa politique d'implantation locale à échelle nationale.

Pour cela, plusieurs grandes villes ont été identifiées pour mettre en place des antennes locales ainsi que des manifestations périodiques avec l'aide de nos adhérents bénévoles qui habitent sur place.

Les premières villes identifiées sont LYON, NICE et MARSEILLE. D'autres villes suivront.

Par ailleurs, l'ARC Nationale développe son expertise dans les copropriétés dites en difficulté qui concerne de plus en plus de villes alors que les moyens d'analyse et de redressement font gravement défaut.

Des formations spécifiques seront organisées pour mobiliser les responsables des villes à l'habitat privé, de savoir comment identifier les copropriétés en difficulté afin de mettre en œuvre des mesures de prévention ou à défaut de redressement.

2- Actions à destination des adhérents

L'ARC Nationale va proposer de nouvelles consultations à destination de nos adhérents notamment en matière de maîtrise des charges, d'entretien des VMC, de médiation...

Afin d'intégrer les nouvelles technologies notamment liées à l'intelligence artificielle, le site internet de l'ARC Nationale va être complètement refondu afin d'obtenir plus rapidement des informations pertinentes et d'accéder aux formations en ligne.

A cela s'ajoute le développement de nouveaux outils numériques pour analyser automatiquement la pertinence des annexes comptables et contrats de syndic.

L'ensemble de ces projets font l'objet d'une analyse aussi bien sur leur bien-fondé que sur leur estimation économique avant d'être engagé par le conseil d'administration.

L'ARC Nationale reconduit l'ensemble de ses projets notamment l'organisation d'un salon annuel, d'une journée éco-citoyenne, d'ateliers pratiques, du troisième forum de la copropriété.

Enfin, l'ARC Nationale continue sa sensibilisation auprès des pouvoirs publics pour faire évoluer les textes législatifs et réglementaires afin de sécuriser les droits du syndicat des copropriétaires et des conseillers syndicaux.

3-Accroissement des services proposés à nos adhérents

Compte tenu de l'augmentation de nos adhérents, il est nécessaire de renforcer le personnel afin de garantir une qualité de service optimale.

Pour cela sont recrutés pour les services :

Juridique : 2 juristes

Syndics non professionnels : 1 comptable dédié

Accueil et administratif : 1 voire 2 personnes

A cela s'ajoute la création d'un nouveau service de communication dans le cadre de la refonte du site à destination des copropriétaires et des instances publiques afin de les sensibiliser à la cause.

4-Les actions de groupe

L'ARC NATIONALE va renforcer ses actions de groupe notamment pour défendre un groupement d'adhérents qui subit des préjudices par un même cabinet de syndic.

Ces actions pourront être facilitées par suite des nouvelles réformes prévues dans le code de la consommation.

L'ARC Nationale poursuit le financement de procédure pour condamner les syndics professionnels qui retardent à remettre au conseil syndical les documents réclamés.

5-Modernisation du portail de l'adhérent

En parallèle de la refonte intégrale du site internet de l'ARC Nationale, une modernisation complète du portail de l'adhérent et des plateformes numériques qui les composent sera entreprise.

Par ailleurs, un nouveau site internet sera développé pour créer une communauté de syndics non professionnels qui pourront échanger entre eux sur leur process et solutions développées face aux difficultés qu'ils ont rencontrées.

6 – Un renforcement de copropriété-formation

Afin de répondre aux besoins de formations réclamées par des structures extérieures (bailleurs sociaux, communautés d'agglomération, sociétés d'entretien...), les actions de sensibilisation et d'offres de formation vont être renforcées.

Pour cela, il est prévu le déploiement de plusieurs supports et médias qui seront financés par copropriété-formation.